

Mode d'emploi**N° contrôle fédéral W-7648****ENERVIN® SC****FONGICIDE****Substances actives : 200 g/l d'amétoctradine (Initium®)****Mode d'action (groupe FRAC) : Amétoctradine : 45****Formulation : suspension concentrée (SC)****Fongicide pour lutter contre le mildiou de la vigne (*Plasmopara viticola*) et de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*)****APPLICATIONS AUTORISÉES****Mode d'action**

Enervin® SC est un nouveau fongicide qui contient la substance active Initium® (amétoctradine).

Initium® est une nouvelle substance active du groupe des pyrimidylamines avec un effet préventif durable. Elle agit sur la production d'énergie nécessaire au métabolisme du champignon pathogène au niveau de la chaîne respiratoire mitochondriale (complexe III). L'Initium® agit contre les stades d'infection du mildiou et inhibe également la différenciation des zoospores dans les sporanges, leur libération, leur mobilité et la contamination de ceux enkystés.

L'Initium® se fixe particulièrement bien dans la cuticule cireuse qui se trouve à la surface de la plante. Elle y forme des dépôts stables que l'humidité dissout et redistribue. L'Initium® n'est pas systémique et n'agit essentiellement qu'aux stades où l'agent pathogène se trouve à la surface de la plante.

D'une manière générale, de nombreux fongicides présentent un risque d'apparition de souches fongiques résistantes aux substances actives. C'est pourquoi une modification de l'efficacité du produit ne peut être exclue en cas de conditions particulièrement défavorables. Il est impératif de respecter les conseils fournis par BASF concernant les quantités et les intervalles de pulvérisation ainsi que le nombre

maximal d'applications recommandées.

Champs d'application définis et recommandation

Viticulture

Contre le mildiou de la vigne (*Plasmopara viticola*) entre les stades BBCH 53 à 83

Concentration :	0,15 %
Dose d'application :	2,4 l/ha
Bouillie de référence :	1 600 l/ha
Volume foliaire de référence :	4 500 m³/ha

2 applications maximum, avec ces critères d'application, par culture et par an, avec un intervalle de 10 à 14 jours.

Au total, un maximum de 4,2 l/ha est autorisé par saison.

L'application (par pulvérisation avec buse à jet ou à injection d'air) doit être faite de façon préventive en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents. Le traitement peut être fait dès l'apparition des grappes (BBCH 53) et jusqu'à ce que les grains commencent à s'éclaircir ou à changer de couleur (BBCH 83).

Pour éviter le développement de résistances, Enervin® SC doit être utilisé en alternance avec d'autres fongicides autorisés de lutte contre le mildiou et qui contiennent des substances actives d'autres groupes.

Pomme de terre

Contre le mildiou de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*) entre les stades BBCH 15 à 89

Dose d'application :	1,2 l/ha dans 100 – 1 000 l d'eau/ha
-----------------------------	---

3 applications maximum, avec ces critères d'application par culture et par an, avec un intervalle de 5 jours.

Pulvérisation (avec buse à jet ou à injection d'air) en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents entre les stades BBCH 15 et BBCH 89.

L'intervalle est de 2 semaines.

Pour éviter le développement de résistances, Enervin® SC doit être utilisé en alternance avec d'autres produits qui contiennent des substances actives d'autres

groupes.

Compatibilité avec les plantes

Enervin® SC est particulièrement bien toléré par la vigne et la pomme de terre.

APPLICATIONS AUTORISÉES

Cultures	Agents pathogènes / action	Dosage recommandé	Consignes
Vigne	Mildiou de la vigne	Dose d'application : 2.4 l/ha Concentration : 0,15 % Application : avant ou après la floraison jusqu'à mi-août. 2 applications maximum par parcelle et par an.	1,2,3,4,5,6,7
Pomme de terre	Mildiou de la pomme de terre	Dose d'application : 1.2 l/ha Application : pulvérisation en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents entre les stades BBCH 15 et BBCH 89. 3 applications maximum par culture.	1,6,8,9,10

Conditions liées à l'autorisation et remarques :

1. Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + tenue de protection + lunettes de protection + masque respiratoire (A2).
2. Travaux ultérieurs dans les cultures traitées : porter des gants de protection + vêtements de travail (au moins une chemise à manches longues + pantalon) jusqu'à la fin de la période de végétation.
3. Spe 3 : pour la protection des organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. En cas de mise en place de mesure anti-dérives, cette distance peut être réduite conformément aux normes définies par l'autorité d'homologation du produit.
4. SPa 1 : pour éviter le développement de résistances, 3 traitements maximum par parcelle et par an avec des produits du groupe de matières actives FRAC n° 45 (QoSI, Quinone outside inhibitor stigmatellin binding type).
5. La quantité maximale autorisée par ha et par an pour une même parcelle est de 840 g de substance active amétoctradine.
6. SPa 1 : pour éviter le développement de résistances, n'utiliser ce produit qu'en alternance avec des produits qui ne contiennent pas de substances actives du groupe de matières actives FRAC n° 45 (QoSI, Quinone outside inhibitor stigmatellin binding type).
7. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1 600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la

haie foliaire de 4 500 m³/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.

8. Pomme de terre précoce 1 semaine d'intervalle.

9. Travaux ultérieurs (récolte incluse) dans les cultures traitées : porter des gants de protection + vêtements de travail (au moins une chemise à manches longues + pantalon).

10. SPa 1 : pour éviter le développement de résistances, 3 traitements maximum par culture avec des produits du groupe de matières actives FRAC n° 45 (QoSI, Quinone outside inhibitor stigmatellin binding type).

Technique d'application

I. Prévention des résidus

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Rincer les récipients vides ayant contenu du produit avec de l'eau (3 fois) et ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation. Laisser ces récipients s'égoutter pendant 10 secondes environ. Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

II. Préparation et application de la bouillie de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation et en vérifier les buses.

1. Remplir la cuve de pulvérisation avec au moins la moitié de la quantité d'eau requise.
2. Agiter Enervin® SC avant emploi puis le verser pendant que l'agitateur est en marche.
3. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
4. Remplir la cuve avec de l'eau.

Pulvériser immédiatement la surface à traiter avec cette bouillie. Éviter tout surdosage et toute dérive.

III. Nettoyage

Après utilisation, nettoyer soigneusement la cuve et toutes les conduites utilisées. Pulvériser l'eau de nettoyage résiduelle sur une surface déjà traitée. Ne pas laisser l'eau utilisée pour le nettoyage des appareils se déverser dans les canalisations et les cours d'eau.

Miscibilité

Enervin® SC est miscible avec les produits phytosanitaires homologués pour la viticulture et la culture de la pomme de terre ainsi qu'avec les engrais foliaires autorisés (qualité de marque).

Pour tout mélange en cuve, respecter les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation.

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Identificateur clé

GHS07

GHS09

Symbole Indication de dangers



Indication de dangers

Attention
dangereux

Dangereux
pour le milieu
aquatique

Mention d'avertissement : Attention

Mention de Danger :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Conseil de Prudence (Prévention):

Interne

P280 Porter des gants de protection.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs ou aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Conseils de prudence (Intervention):

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux

Contient:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation: Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau: Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux: Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion: Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SERVICE D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATIONS :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des

conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant dans le présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF